

"FD"
Société Anonyme
Au capital de 751 900 Euros
Siège social : 42230 ROCHE LA MOLIERE
Zone Galinay - Rue Grüner Lieu-dit Aux Buissons
444 690 465 RCS SAINT ETIENNE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

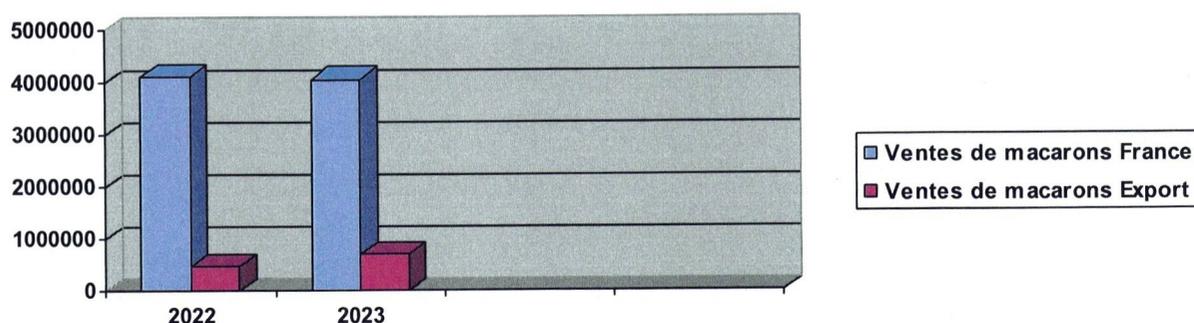
Nous vous rappelons, pour mémoire, que le Président du Tribunal de Commerce a autorisé expressément notre société, par ordonnance rendue le 13 mai 2024, à réunir son assemblée générale au plus tard le 30 septembre 2024, afin qu'il soit statué sur lesdits comptes.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- ❖ L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4.738.013 Euros contre 4.561.280 Euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 3,87%.

Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :



- ❖ Les charges d'exploitation ont, quant à elles, connu l'évolution suivante :

- Les frais de personnel se sont élevés à 680.634 Euros contre 674.486 Euros pour l'exercice précédent ;

- Les impôts et taxes se sont élevés à 20.893 Euros contre 11.750 Euros pour l'exercice précédent ;
- Les achats de matières premières (en ce compris la variation de stock) sont élevés à 1.785.954 Euros contre 1.545.083 Euros pour l'exercice précédent ;
- Les autres charges externes se sont élevées à 1.660.696 Euros contre 1.729.348 Euros pour l'exercice précédent ;
- Les autres charges de gestion courante se sont élevées à 237.884 Euros contre 228.245 Euros pour l'exercice précédent.

Quant à notre trésorerie, elle a légèrement diminué et s'élève à la clôture de l'exercice à 215.905 Euros.

❖ Notre société a dégagé au cours de l'exercice écoulé, un résultat d'exploitation bénéficiaire de 238.980 Euros. En raison d'un résultat financier négatif de 88.055 Euros, d'un résultat exceptionnel positif de 47.181 Euros et d'un impôt sur les sociétés de 49.527 Euros, l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 148.580 Euros.

❖ La capacité d'autofinancement de l'exercice ressort à :

- Dotation aux amortissements.....	146.320 €
- Dotation aux provisions	78.271 €
- Dotation aux provisions pour amortissements dérogatoires	- €
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés.....	- €
- Résultat net	148.580 €
- Reprise de provisions pour amortissements dérogatoires.....	- €
- Reprise de provisions	- €
- Produits des cessions des éléments d'actif	1.000 €
- Subventions d'investissement virées au compte de résultat.....	9.098 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT.....	363.073 €

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Nous avons enregistré une forte augmentation du cout de certaines matières premières ainsi que d'autres charges d'exploitation.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CELUI-CI

Au cours de notre dernier exercice social et depuis sa clôture, aucun événement particulier n'a revêtu un caractère d'importance tel qu'il mérite de vous être signalé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons à nous développer grâce à nos clients actuels en les accompagnant dans leur développement.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

— la société "HOLDING AFD" possède 96,07% du capital social et des droits de vote.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation au capital social des salariés de la société et des salariés des sociétés liées à votre société, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2023 :

⇒ *La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L. 225-102 s'élevait au 31 décembre 2023 à 0 %.*

EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Au cours de l'exercice écoulé, il a été échangé 5 993 actions.

Le cours le plus bas enregistré au cours de l'exercice écoulé se situe à 0.20 Euro le 30 mars 2023 et le cours le plus haut enregistré se situe à 0.625 Euro le 28 novembre 2023.

RESULTATS – AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 148.579,61 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

– Dotation de 5% à la Réserve Légale, soit,	7.428,98 €
– Distribution de la somme de à titre de dividende aux actionnaires	140.000,00 €
– Affectation du solde du bénéfice, soit, au compte "Autres Réserves"	1.150,63 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice serait ainsi fixé à 0,0187 Euro (à l'arrondi) par action. Il serait mis en paiement au siège social, dans le mois qui suit la présente Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution, au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31/12/2022	184.215,50 €	-
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous demanderons enfin de constater que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq précédents exercices.

TABLEAU DES DELEGATIONS

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur le gouvernement d'entreprise, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a, suivant délibérations en date du 21 octobre 2014, procédé à la nomination de Monsieur Franck DEVILLE aux fonctions de de Président du Conseil et Directeur Général et a choisi l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce.

Monsieur Franck DEVILLE a été renouvelé dans ses fonctions aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 23 décembre 2020.

Ledit Conseil d'Administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Franck DEVILLE continue à assumer, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Franck DEVILLE

Demeurant au 4 Chemin de Villefosse à 42390 VILLARS

Administrateur et Président-Directeur Général de la Société "FD", renouvelé dans ses fonctions le 23 décembre 2020

représentant permanent de la SAS "HOLDING AFD" au conseil d'administration de la Société "FD"

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Président de la SAS "HOLDING AFD"

Cogérant de la SCI "NML"

Directeur Général de la SAS "PHENIX"

Directeur Général de la SAS "FINANCIERE FD"

Madame Anne DEVILLE

Demeurant au 4 Chemin de Villefosse à 42390 VILLARS

Administrateur de la Société "FD", renouvelée dans ses fonctions le 23 décembre 2020

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Directeur Général de la SAS "HOLDING AFD"

Cogérante de la SCI "NML"

Présidente de la SAS "PHENIX"

Présidente de la SAS "FINANCIERE FD"

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Néant.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

En application des dispositions légales, nous vous indiquons ci-après les conventions nouvelles visées à l'article L 225-238 du Code de Commerce intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de licence de marque

Convention conclue le 20 mars 2012 entre la Société et la société "HOLDING AFD", dont Monsieur et Madame Franck DEVILLE sont dirigeants, et amendée par un avenant en date du 20 octobre 2014.

Aux termes de cette convention d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, la société "HOLDING AFD" concède à la Société une licence exclusive d'exploitation des droits nés de l'enregistrement n° 3582960 de la marque "FRANCK DEVILLE" déposée le 16 juin 2008 pour l'ensemble des produits et services qu'elle désigne. En rémunération de la licence concédée, la Société verse à la société "HOLDING AFD" une redevance de 3% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé annuellement par la Société.

Au 31 décembre 2023, le montant de la redevance facturée à notre Société s'élève à 141.766,00 Euros H.T.

- Convention d'abandon de créance avec Monsieur et Madame Franck DEVILLE

Convention conclue le 30 juillet 2014, entre la Société et Monsieur et Madame Franck DEVILLE.

Montant abandonné : 160.000,00 Euros

Durée : jusqu'au 31 décembre 2024

Définition du retour à meilleure fortune : Le retour à meilleure fortune sera considéré comme acquis, dans la limite ci-après fixée, lorsque les capitaux propres de la société "FD" feront ressortir un montant positif au bilan supérieur au montant du capital social. Dans ce cas, le montant réintégré de la créance sera limité au montant de l'excédent positif constaté des capitaux propres par rapport à celui du capital, et ce lors des exercices successifs jusqu'à réintégration totale le cas échéant.

Une reconstitution partielle a été constatée au 31 décembre 2014, d'un montant de 113.000,00 Euros.

- Convention d'abandon de créance avec Monsieur et Madame Franck DEVILLE

Convention conclue le 21 décembre 2015, entre la Société et Monsieur et Madame Franck DEVILLE.

Montant abandonné : 100.000,00 Euros

Durée : jusqu'au 31 décembre 2025

Définition du retour à meilleure fortune : Le retour à meilleure fortune sera considéré comme acquis, dans la limite ci-après fixée, lorsque les capitaux propres de la société "FD" feront ressortir un montant positif au bilan supérieur au montant du capital social.

Dans ce cas, le montant réintégré de la créance sera limité au montant de l'excédent positif constaté des capitaux propres par rapport à celui du capital, et ce lors des exercices successifs jusqu'à réintégration totale le cas échéant.

- Convention d'abandon de compte courant avec la S.A.S. "HOLDING AFD"

Convention conclue le 28 décembre 2018, entre la Société et la S.A.S. "HOLDING AFD", dont Monsieur et Madame Franck DEVILLE sont dirigeants.

Montant abandonné : 227.000,00 Euros

Durée : jusqu'au 31 décembre 2029

Définition du retour à meilleure fortune : Le retour à meilleure fortune sera considéré comme acquis, dans la limite ci-après fixée, lorsque les capitaux propres de la société "FD" feront ressortir un montant positif au bilan supérieur au montant du capital social. Dans ce cas, le montant réintégré de la créance sera limité au montant de l'excédent positif constaté des capitaux propres par rapport à celui du capital, et ce lors des exercices successifs jusqu'à réintégration totale le cas échéant.

- Convention d'abandon de compte courant avec Monsieur et Madame Franck DEVILLE

Convention conclue le 27 décembre 2019, entre la Société et Monsieur et Madame Franck DEVILLE.

Montant abandonné : 12.000,00 Euros

Durée : jusqu'au 31 décembre 2029

Définition du retour à meilleure fortune : Le retour à meilleure fortune sera considéré comme acquis, dans la limite ci-après fixée, lorsque les capitaux propres de la société "FD" feront ressortir un montant positif au bilan supérieur au montant du capital social. Dans ce cas, le montant réintégré de la créance sera limité au montant de l'excédent positif constaté des capitaux propres par rapport à celui du capital, et ce lors des exercices successifs jusqu'à réintégration totale le cas échéant.

- Convention d'animation et de prestations de services

Convention conclue le 4 janvier 2016 entre la Société et la société "HOLDING AFD" dont Monsieur et Madame Franck DEVILLE sont dirigeants.

Aux termes de cette convention d'animation et de prestations de services, la société "HOLDING AFD" s'est engagée à accompagner la société "FD" dans la définition de sa politique générale et ses choix stratégiques pour les différents secteurs de l'entreprise ainsi qu'à lui fournir des prestations dans les domaines financier, comptable, commercial, technique et du personnel, et ce, moyennant une rémunération correspondant au montant des frais réels engagés par la société prestataire, majoré de 10%.

Au 31 décembre 2023, le montant facturé par la société "HOLDING AFD" à notre Société en application de ladite convention s'élève à la somme de 363.187,00 Euros H.T.

- Convention de sous-location avec la SCI "NML"

Convention conclue le 24 août 2017 entre la Société et la SCI "NML", dont Monsieur Madame Franck DEVILLE sont cogérants et associés.

Désignation : Un ensemble immobilier sis à ROCHE LA MOLIERE (42230), Zone Galinay, rue Gruner, Lieu-dit Aux Buissons, consistant en un terrain de 4 200 m² sur lequel existent des bâtiments à usage d'atelier et de bureaux

Durée ferme : 12 années à compter du 24 août 2017 (soit jusqu'au 23 août 2029)

Loyer initial annuel : 72.000,00 Euros

Refacturation de la taxe foncière au sous-locataire

Au 31 décembre 2023, le montant des loyers facturés par la société "NML" à notre Société, s'élève à 75.407,16 Euros. Le montant de la taxe foncière et des charges refacturées à notre Société s'élève à 8.625,00 Euros.

- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe

Convention conclue le 30 juin 2022 entre la Société et les S.A.S. HOLDING AFD et S.A.S. FINANCIERE FD, dont Monsieur et Madame Franck DEVILLE sont dirigeants sociaux.

La convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe conclue entre notre société et la S.A.S. "FINANCIERE FD", la S.A.S. "HOLDING AFD" et en vertu de laquelle la S.A.S "FINANCIERE FD" a été désignée en tant que société centralisatrice, a continué à produire ses effets.

Au 31 décembre 2023, le montant des avances consenties par notre société à la société "HOLDING AFD" s'élève à 954.755,58 Euros, lesquelles n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport des comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

* * *

Votre Conseil vous invite à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, donner quitus aux membres du Conseil d'Administration en adoptant les résolutions soumises à votre suffrage.

Le Conseil d'Administration.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the text 'Le Conseil d'Administration.'

"FD"

Société Anonyme
Au capital de 251 900 Euros
Siège social : Zone Galinay - Rue Grüner Lieu-dit Aux Buissons
42230 ROCHE LA MOLIERE
R.C.S. SAINT ETIENNE 444 690 465

**ETAT ET UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCE
ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES
AUGMENTATIONS DE CAPITAL
- EN COURS DE VALIDITE -**

(articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2)

NEANT.

Le Conseil d'Administration.



TABLEAU DES RESULTATS DES FINANCIERS

<u>Nature des indications</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2023</u>
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	251 900	251 900	751 900	751 900	751 900
Actions ordinaires existantes	2 519 000	2 519 000	7 519 000	7 519 000	7 519 000
Nbre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nbre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 671 392	1 855 584	3 899 560	4 561 280	4 738 013
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	107 767	-213 652	564 649	312 569	422 698
Impôts sur les bénéfices	-	-	- 497	4 555	49 527
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1 564	- 291 531	675 048	139 309	148 580
Résultat distribué				184.215,50	140.000*
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	n.s.	n.s.	0,08	0,04	0,05
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	n.s.	n.s.	0,09	0,02	0,02
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,0245	0.0187*
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	17	18	20	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	497 228	398 521	489 114	522 484	534 689
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	103 291	110 473	135 690	152 002	145 945

*Montant du dividende proposé par le Conseil d'Administration en date du 26 juillet 2024

